

Pièce jointe n°2

Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier (notamment du point 4 du Cerfa et des pièces n°4 et n°5)

7° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement

Cette pièce comprend :

- un plan d'implantation cadastral,
- un plan des abords,
- un plan d'ensemble du rez-de-chaussée
- un plan de coupes.